



MASON GRAPHITE INC.

ÉTATS FINANCIERS
Exercices clos les 30 juin 2020 et 2019
(en dollars canadiens)



Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction est responsable de la préparation et de la présentation des présents états financiers, notamment des jugements et estimations comptables importants conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que de faire en sorte que toute l'information figurant dans le rapport annuel soit conforme aux états financiers. Cette responsabilité englobe la sélection des principes et des méthodes comptables appropriés, et la prise de décisions qui influent sur l'évaluation de transactions faisant appel à un jugement objectif.

Le conseil d'administration est tenu de superviser la direction dans l'exécution de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et d'approuver l'information financière incluse dans le rapport annuel. Le conseil s'acquitte de ces responsabilités en examinant l'information financière préparée par les membres de la direction et en discutant avec ces derniers de questions d'intérêt. Le comité d'audit a pour tâche de rencontrer la direction et les auditeurs externes pour discuter des contrôles internes à l'égard de l'information financière et de questions relatives à l'audit et à la présentation de l'information financière. Le comité d'audit fait part de ses constatations au conseil d'administration pour qu'il en tienne compte dans le cadre de l'approbation de la publication des états financiers et d'autres informations financières de Mason Graphite Inc. (la « Société ») à l'intention des actionnaires. Le comité d'audit est également responsable de recommander la nomination des auditeurs externes de la Société.

La direction reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Société conformément aux normes financières établies et aux lois et règlements applicables, de même que de maintenir des normes de conduite appropriées pour ses activités.

« Jean L'Heureux »

Jean L'Heureux
Chef de l'exploitation

« Pascale Choquet »

Pascale Choquet
Chef de la direction financière par
intérim

Laval (Québec)

Le 22 octobre 2020



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Mason Graphite Inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Mason Graphite Inc. (la « Société ») aux 30 juin 2020 et 2019 et au 1^{er} juillet 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 30 juin 2020 et 2019, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 30 juin 2020 et 2019 et au 1^{er} juillet 2018;
- les états du résultat net et du résultat global pour les exercices clos les 30 juin 2020 et 2019;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos les 30 juin 2020 et 2019;
- les états des variations des capitaux propres pour les exercices clos les 30 juin 2020 et 2019;
- les notes annexes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502*



Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.



L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Nochane Rousseau.

(Signé) "PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l."¹

Montréal (Québec)
Le 22 octobre 2020

¹ FCPA auditeur, FCA, permis de comptabilité publique n° A122718

Mason Graphite Inc.
ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
(audités) (en dollars canadiens)

	Au 30 juin 2020	Au 30 juin 2019 (ajusté - note 16)	Au 1 ^{er} juillet 2018 (ajusté - note 16)
	\$	\$	
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie	26 638 101	10 618 396	40 473 219
Taxes de vente à recevoir	508 337	555 744	1 057 681
Aide gouvernementale à recevoir (note 4)	243 000	113 000	68 663
Charges payées d'avance et autres créances	102 354	139 512	111 876
	<u>27 491 792</u>	<u>11 426 652</u>	<u>41 711 439</u>
Actifs non courants			
Actifs financiers par le biais du résultat net (note 5)	-	561 000	1 471 000
Participation dans une entreprise associée (note 5)	-	7 437 735	3 994 235
Immobilisations corporelles (notes 6)	5 750 000	43 063 265	18 050 493
	<u>5 750 000</u>	<u>43 063 265</u>	<u>18 050 493</u>
Total de l'actif	<u><u>33 241 792</u></u>	<u><u>62 488 652</u></u>	<u><u>65 227 167</u></u>
PASSIF			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer (note 7)	3 012 029	5 861 095	3 875 018
Débitures convertibles – contrat hôte (note 8)	-	-	3 624 816
Débitures convertibles – contrat dérivé (note 8)	-	-	2 424 688
	<u>3 012 029</u>	<u>5 861 095</u>	<u>3 875 018</u>
Total du passif	<u><u>3 012 029</u></u>	<u><u>5 861 095</u></u>	<u><u>9 924 522</u></u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	107 770 516	107 770 516	107 461 016
Réserves	11 155 844	11 099 684	10 924 185
Déficit (note 16)	(88 696 597)	(62 242 643)	(63 082 556)
Total des capitaux propres	<u>30 229 763</u>	<u>56 627 557</u>	<u>55 302 645</u>
Total des capitaux propres et du passif	<u><u>33 241 792</u></u>	<u><u>62 488 652</u></u>	<u><u>65 227 167</u></u>

Note 1 – Nature des activités et risque de liquidité

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signé « Gilles Gingras », administrateur

Signé « François Laurin », administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Mason Graphite Inc.

ÉTATS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

(audités) (en dollars canadiens)

	Exercices clos les 30 juin	
	2020	2019
	\$	\$
Charges		
Salaires et honoraires d'experts-conseils	1 293 120	1 017 101
Jetons de présence	260 365	278 387
Frais honoraires professionnels	418 390	524 151
Frais généraux et de bureaux	245 310	262 018
Frais de transport et d'hébergement	112 513	86 482
Rémunération fondée sur des actions (note 10)	24 438	110 850
Frais de communication et de promotion	2 664	25 132
Honoraires de l'agent des transferts et frais de dépôt	92 551	107 713
Royautés (note 15)	-	50 000
Frais sur les produits de graphite à valeur ajoutée (note 11)	1 903 437	1 816 527
Production de graphite naturel pour les clients potentiels et tests	-	197 811
Frais de recherche et développement	12 143	445 268
Aide gouvernementale (note 4)	(497 289)	(334 119)
Charge pour perte de valeur (note 6)	41 961 793	-
Entretien et maintien du projet Lac Guéret	381 195	-
Amortissement	27 472	18 062
Écart de change net lié à l'exploitation	5 010	17 427
Perte d'exploitation	46 243 112	4 622 810
Quote-part dans la perte d'une entreprise associée (note 5)	374 015	1 926 500
Perte (profit) à la dilution d'une entreprise associée (note 5)	583 600	(5 370 000)
Perte nette (gain net) sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (note 5)	(261 000)	910 000
Charges financières nettes (note 8)	-	(2 424 688)
Gain net sur disposition d'une participation d'une entreprise associée (note 5)	(20 057 682)	-
Produits financiers	(428 091)	(504 535)
Perte (bénéfice) avant impôt	26 453 954	(839 913)
Charge d'impôt différé (note 13)	-	-
Perte nette (bénéfice net) et résultat global	26 453 954	(839 913)
Perte nette (bénéfice net) par action		
De base et diluée (note 12)	0,19 \$	(0,01 \$)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Mason Graphite Inc.
TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE
(audités) (en dollars canadiens)

	Exercices clos les 30 juin	
	2020	2019
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
(Perte nette) bénéfice net	(26 453 954)	839 913
Éléments hors trésorerie :		
Rémunération fondée sur des actions	24 438	110 850
Amortissement	27 472	18 062
Quote-part dans la perte d'une entreprise associée	374 015	1 926 500
Perte (profit) à la dilution d'une entreprise associée	583 600	(5 370 000)
Perte nette (gain net) sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(261 000)	910 000
Gain net sur disposition d'une participation d'une entreprise associée	(20 057 682)	-
Charges financières nettes	-	(2 424 688)
Charges pour perte de valeur	41 961 793	
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation :		
Taxes de vente à recevoir	47 405	501 937
Aide gouvernementale à recevoir	(130 000)	(44 337)
Charges payées d'avance et autres créances	37 158	(27 636)
Créditeurs et charges à payer	(312 059)	(793 301)
	(4 158 814)	(4 352 700)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement des débetures convertibles	-	(3 950 000)
Options exercées	-	106 600
	-	(3 843 400)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Participation dans une entreprise associée	(778 000)	-
Montant encaissé lors de la disposition d'une participation d'une entreprise associée	28 137 803	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 181 284)	(21 658 723)
	20 178 519	(21 658 723)
Variation de la trésorerie	16 019 705	(29 854 823)
Trésorerie au début de l'exercice	10 618 396	40 473 219
Trésorerie à la fin de l'exercice	26 638 101	10 618 396
Informations complémentaires :		
Immobilisations corporelles comptabilisées dans les créditeurs et charges à payer	2 534 444	5 039 728
Intérêts sur les débetures convertibles payés sous forme d'actions	-	118 500
Trésorerie utilisée pour payer les intérêts sur les débetures convertibles	-	355 500
Rémunération fondée sur des actions comptabilisée dans les immobilisations corporelles	31 722	149 049

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Mason Graphite Inc.

ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(audités) (en dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions)

	Capital-actions		Réserves			Déficit	Capitaux propres
	Nombre	Montant	Bons de souscription	Bons de souscription de courtier	Options		
		\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet 2019	136 227 585	107 770 516	5 622 949	591 458	4 885 277	(31 018 987)	87 851 213
-tel que précédemment publié							
Effet cumulatif – changement de politique comptable des actifs d'exploration et d'évaluation (note 16).	-	-	-	-	-	(31 223 656)	(31 223 656)
Solde ajusté au 1^{er} juillet 2019	136 227 585	107 770 516	5 622 949	591 458	4 885 277	(62 242 643)	56 627 557
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	56 160	-	56 160
Résultat net et résultat global de la période	-	-	-	-	-	(26 453 954)	(26 453 954)
Solde au 30 juin 2020	136 227 585	107 770 516	5 622 949	591 458	4 941 437	(88 696 597)	30 229 763
Solde au 1^{er} juillet 2018	135 813 323	107 461 016	5 622 949	591 458	4 709 778	(31 858 900)	86 526 301
-tel que précédemment publié							
Effet cumulatif – changement de politique comptable des actifs d'exploration et d'évaluation (note 16).	-	-	-	-	-	(31 223 656)	(31 223 656)
Solde ajusté au 1^{er} juillet 2018	135 813 323	107 461 016	5 622 949	591 458	4 709 778	(63 082 556)	55 302 645
Actions émises au titre du paiement des intérêts sur les débetures convertibles	194 262	118 500	-	-	-	-	118 500
Options exercées	220 000	191 000	-	-	(84 400)	-	106 600
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	259 899	-	259 899
Résultat net et résultat global de la période	-	-	-	-	-	839 913	839 913
Solde ajusté au 30 juin 2019	136 227 585	107 770 516	5 622 949	591 458	4 885 277	(62 242 643)	56 627 557

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

1. NATURE DES ACTIVITÉS ET RISQUE DE LIQUIDITÉ

Mason Graphite Inc. (« Mason Graphite » ou la « Société ») a été prorogée de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) vers la juridiction de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* avec une date d'entrée en vigueur du 3 mars 2016. La Société a été constituée en société par actions le 15 mars 2011 selon la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). Le siège social de la Société (TSX.V : LLG) est situé au 3030, boul. Le Carrefour, bureau 600, Laval, Québec, Canada, H7T 2P5.

Jusqu'au trimestre clos le 31 mars 2020, Mason Graphite se consacrait au développement du gisement de graphite du Lac Guéret, un gisement dont elle détient 100 % des droits, situé au Québec, Canada. Ses efforts se concentraient sur le financement et le développement de cette propriété. La Société dispose d'un rapport technique conforme à la Norme canadienne 43-101 pour son estimation des réserves et des ressources minérales et pour une étude de faisabilité sur la propriété du Lac Guéret.

Depuis avril 2020, due à la situation actuelle de surplus de graphite naturel sur les marchés mondiaux, combinée aux conditions très défavorables des marchés boursiers pour le financement de projets de ressources naturelles, la Société a pris la décision de reporter, jusqu'au moment qui sera jugé opportun, le développement de la mine et du concentrateur (projet de première transformation Lac Guéret). La direction se concentre désormais principalement sur le projet de produits à valeur ajoutée (PVA ou produits de deuxième transformation).

Même si la Société a effectué des démarches pour vérifier le titre de propriété du gisement, ces démarches ne garantissent pas le titre que détient la Société. Le titre de propriété peut en effet être assujéti à un régime de permis ou de concession de licence gouvernemental ou être lié à des ententes préalables non enregistrées, à des concessions minières non enregistrées, à des revendications des peuples autochtones, ou encore ne pas être conforme aux exigences réglementaires et environnementales.

Les présents états financiers sont fondés sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, qui suppose que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités dans un avenir prévisible. Pour évaluer si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation est appropriée, la direction prend en compte toutes les informations dont elle dispose concernant l'avenir, qui s'étale au minimum, sans toutefois s'y limiter, sur 12 mois à compter de la date de clôture.

Au 30 juin 2020, le fonds de roulement de la Société était de 24 479 763 \$, son déficit accumulé s'établissait à 88 696 597 \$ et la perte nette s'élevait à 26 453 954 \$ pour l'exercice clos à cette date. Le fonds de roulement comprend un montant de trésorerie de 26 638 101\$.

La direction estime que la Société dispose des fonds suffisants pour respecter ses obligations, charges d'exploitation et les dépenses du projet de produit à valeur ajoutée pour les 12 prochains mois. Pour l'obtention du financement additionnel, ce que la Société peut faire de différentes manières, notamment au moyen de partenariats stratégiques, d'ententes de coentreprises, de financement de projet par emprunt, de financement par redevances ou d'autres options offertes par les marchés financiers, la direction continue d'évaluer toutes ces possibilités. Bien que la direction ait déjà réussi à obtenir du financement par le passé, rien ne garantit qu'elle y parviendra à l'avenir ni que ces sources de financement ou ces mesures seront offertes à la Société ou qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour cette dernière.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020, l'épidémie de la COVID-19 a été déclarée comme étant une pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé. La situation est dynamique et la durée et l'ampleur ultimes de l'impact sur l'économie et l'effet financier sur les activités de la Société ne sont pas connues pour le moment, mais pourraient inclure un impact sur sa capacité à obtenir du financement.

Les présents états financiers ont été revus et approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration le 22 octobre 2020.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers audités de la Société (les « états financiers ») ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). La Société a appliqué uniformément les méthodes comptables utilisées dans la préparation de ses états financiers en IFRS pour les deux périodes indiquées, à l'exception des nouvelles normes adoptées tel que décrit ci-bas (note 2) et de la modification de la politique comptable décrite à la note 16.

Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, sauf en ce qui a trait à la réévaluation de certains instruments financiers à la juste valeur. De plus, ces états financiers ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf les tableaux des flux de trésorerie.

Monnaie étrangère

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société sont le dollar canadien. Les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date des transactions. À chaque date de clôture, les actifs et les passifs monétaires qui sont libellés dans une monnaie étrangère sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les écarts de change sont comptabilisés dans le résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts auprès des banques et d'autres placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins ou qui peuvent être rachetés à tout moment sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût comprend la juste valeur de la contrepartie donnée pour acquérir un actif et les coûts directs associés au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre sa mise en service, ainsi que les coûts futurs relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et de l'infrastructure connexe, ainsi qu'à la remise en état et la réhabilitation du terrain sur lequel elle est située. Lorsque des composantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ces composantes sont comptabilisées séparément à titre de composantes importantes d'immobilisations corporelles. Les coûts de remplacement, y compris les coûts liés aux inspections et aux révisions majeures, sont incorporés au coût des composantes d'immobilisations corporelles, qui sont comptabilisées séparément.

Les immobilisations corporelles sont amorties lorsque mises en service. L'amortissement est calculé de manière à amortir le coût de chaque actif sur sa durée d'utilité attendue afin de le ramener à sa valeur résiduelle estimative. Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et le mode d'amortissement sont revus à la fin de chaque période de présentation de l'information annuelle. Les équipements informatiques sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimée, soit entre 3 et 10 ans.

Les coûts capitalisés, y compris certains coûts de développement et de construction de la mine, ne sont pas amortis tant que le bien minier connexe n'a pas atteint un niveau prédéterminé de capacité opérationnelle prévue par la direction. Les coûts engagés avant ce point, y compris la dépréciation des immobilisations connexes, sont capitalisés et les produits des ventes pendant cette période sont déduits des coûts capitalisés. À la fin de la construction, les biens miniers en développement sont amortis sur la base de l'unité de production, laquelle est mesurée par la partie des réserves de minerai économiquement récupérables et prouvées produites pendant la période.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La dépréciation est testée de la même manière que les autres actifs non financiers.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs non financiers sont soumis à un test de dépréciation s'il existe un indice que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. En présence de tels indices, la valeur recouvrable des actifs est estimée afin de déterminer s'il y a eu perte de valeur. Si l'actif ne génère pas de flux de trésorerie indépendants de ceux des autres actifs, la Société estime la valeur recouvrable du groupe d'actifs auquel l'actif en question appartient.

La valeur recouvrable d'un actif correspond à la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou, si elle est plus élevée, à la valeur d'utilité. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

S'il est estimé que la valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est inférieure à sa valeur comptable, alors la valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable. La perte de valeur est comptabilisée immédiatement à titre d'amortissement supplémentaire. Lorsqu'une perte de valeur se résorbe ultérieurement, la valeur comptable est portée à la valeur recouvrable estimative révisée, mais seulement dans la mesure où cette dernière ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée précédemment. Une reprise est comptabilisée en réduction de la dotation aux amortissements de la période.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont incorporés au coût de cet actif, jusqu'à ce que celui-ci soit pratiquement achevé et qu'il puisse être utilisé comme prévu; par la suite, ces coûts sont amortis sur la durée de vie utile attendue de l'actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Capitaux propres

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres.

Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction du produit dans les capitaux propres de la période au cours de laquelle la transaction a lieu.

Dans le cas des placements d'unités composées d'une action ordinaire et d'un autre instrument de capitaux propres, la juste valeur totale des unités est répartie entre l'action ordinaire et l'autre instrument de capitaux propres en fonction de leur juste valeur respective. Les coûts de transaction directement attribuables à l'émission des unités sont répartis entre les instruments en fonction de leur juste valeur respective.

Lorsque la Société modifie les modalités des bons de souscription émis par voie de placement privé, l'ajustement de réévaluation découlant des modifications est comptabilisé dans les capitaux propres (le déficit).

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Rémunération fondée sur des actions

La juste valeur des options sur actions octroyées aux salariés est passée en charges, ou inscrite à l'actif dans les immobilisations corporelles, sur la période d'acquisition des droits, avec comptabilisation de l'augmentation des réserves d'options qui en est la contrepartie. Une personne est considérée comme étant un salarié lorsqu'elle est un salarié à des fins juridiques ou fiscales (salarié direct) ou qu'elle fournit des services semblables à ceux d'un salarié direct, notamment les administrateurs de la Société. Les paiements fondés sur des actions versés à des non-salariés sont évalués à la juste valeur des biens ou des services reçus ou à la juste valeur des instruments de capitaux propres émis, s'il est établi que la juste valeur des biens et des services ne peut pas être estimée de façon fiable, et sont comptabilisés à la date à laquelle les biens et les services sont reçus.

La juste valeur est évaluée à la date d'octroi et comptabilisée sur la période au cours de laquelle les droits sur les options sur actions sont acquis. La juste valeur des options octroyées est évaluée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes en prenant en compte les modalités de l'octroi des options. Chaque date de clôture, le montant comptabilisé en charges ou capitalisé dans les immobilisations corporelles est ajusté pour rendre compte du nombre réel d'options sur actions sur lesquelles les droits devraient être acquis. À l'exercice d'une option sur actions, tout montant lié à la valeur initiale de l'option sur actions ainsi que le produit de l'exercice sont comptabilisés dans le capital-actions.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat des périodes présentées comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé en résultat net, sauf s'il est lié à des éléments comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres, respectivement.

La charge d'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé sur le bénéfice imposable d'une année, d'après les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période, et elle comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. La direction réévalue périodiquement les positions fiscales relatives aux situations pour lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle établit des provisions, au besoin, d'après les montants que la Société s'attend à devoir payer aux autorités fiscales.

Un impôt différé est comptabilisé, selon la méthode du report variable axée sur le bilan, à l'égard des différences temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable selon les états financiers. Aucun impôt différé n'est comptabilisé si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction qui n'a pas d'incidence sur le résultat comptable ni sur le résultat imposable, sauf si la comptabilisation initiale d'un tel actif ou d'un tel passif découle d'un regroupement d'entreprises. Le montant de l'impôt différé comptabilisé est fondé sur le mode attendu de réalisation ou de règlement de la valeur comptable des actifs et des passifs, et est calculé à l'aide des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de présentation de l'information financière.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels l'actif pourra être imputé.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont présentés dans les éléments non courants. Les actifs et les passifs sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et des passifs d'impôt exigible ou des actifs et des passifs d'impôt différé et si les actifs et les passifs respectifs concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les soldes sur la base de leur montant net.

Résultat net par action

Le résultat de base par action est fondé sur le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de la Société en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action reflète la dilution potentielle des équivalents d'actions ordinaires, comme les options sur actions, les débetures convertibles, les bons de souscription de courtier et les bons de souscription en cours, dans le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant la période, s'ils ont un effet dilutif.

Le calcul du résultat par action se fonde sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de chaque période. Le résultat de base par action s'obtient en divisant le bénéfice ou la perte de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. L'effet dilutif des bons de souscription, des bons de souscription de courtier et des options sur actions est déterminé selon la méthode du rachat d'actions, tandis que celui des débetures convertibles est établi selon la méthode de la conversion hypothétique. Selon la méthode du rachat d'actions, lorsque la Société présente une perte, la perte diluée par action ordinaire est égale à la perte de base par action ordinaire à cause de l'effet antidilutif des bons de souscription, des bons de souscription de courtier et des options sur actions en cours. Selon la méthode de la conversion hypothétique, les débetures convertibles sont présumées avoir été converties au début de la période ou au moment de leur émission, selon le plus récent des deux, et la perte est ajustée de façon qu'il soit tenu compte des coûts de transaction, de l'accroissement des intérêts et de la fluctuation de la juste valeur des dérivés incorporés.

Instruments financiers

Des actifs financiers et des passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie liés aux actifs arrivent à expiration ou ont été transférés, et que la Société a transféré pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété des actifs. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est acquittée ou annulée ou qu'elle a expiré.

Actifs financiers

Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Si l'actif financier n'est pas ultérieurement comptabilisé à la juste valeur, alors l'évaluation initiale tient compte des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif. Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses actifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes :

- évalués ultérieurement au coût amorti;
- évalués ultérieurement à la juste valeur (soit par le biais des autres éléments du résultat global, soit par le biais du résultat net).

Les placements dans des instruments de capitaux propres sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins que la Société ne fasse, instrument par instrument, le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations de la juste valeur. Dans le cas des placements dans des instruments d'emprunt, le classement dépend du modèle économique que suit l'entité pour gérer les actifs financiers et des modalités contractuelles des flux de trésorerie. Dans le cas des actifs évalués à la juste valeur, les profits et les pertes sont comptabilisés soit en résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i. Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et déduction faite de toute perte de valeur si :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

ii. Actifs financiers évalués à la juste valeur

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par le biais du résultat net à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont réunies :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

Dans le cas des placements dans des instruments d'emprunt, cette évaluation dépendra du modèle économique suivant lequel le placement est détenu. Dans le cas des placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, cette évaluation sera déterminée par le fait que la Société a fait ou non le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de comptabiliser le placement comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global; si la Société a fait ce choix, les profits et les pertes ne seront jamais reclassés en résultat net et aucune perte de valeur ne pourra être comptabilisée en résultat net. Les dividendes rapportés par de tels placements sont comptabilisés en résultat net, à moins qu'il ne soit clair que le dividende représente le remboursement d'une partie du coût du placement.

iii. Dépréciation

La Société évalue sur une base prospective les pertes de crédit attendues liées à ses instruments d'emprunt qui sont comptabilisés au coût amorti ou par le biais des autres éléments du résultat global. Le choix de la méthode de dépréciation à employer sera déterminé par le fait qu'il y a eu ou non une augmentation importante du risque de crédit.

La Société applique la méthode simplifiée permise par IFRS 9 aux créances clients qui exige la comptabilisation des pertes attendues pour la durée de vie dès la comptabilisation initiale de ces créances. La Société suppose qu'il n'y a aucune augmentation importante du risque de crédit pour les instruments dont le risque de crédit est faible.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, déduction faite de tous les coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. Après leur comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hybride comprenant également un contrat hôte non dérivé, qui a pour effet de faire varier certains des flux de trésorerie de l'instrument composé d'une manière similaire à un dérivé autonome.

Dans le cas où un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif financier, l'intégralité du contrat hybride est évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net. Dans le cas où un contrat hybride comporte un contrat hôte qui n'est pas un actif, les dérivés incorporés sont comptabilisés à la juste valeur séparément du contrat hôte lorsque les caractéristiques économiques qu'ils présentent et les risques qui s'y rattachent ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux du contrat hôte. Toute variation subséquente de la juste valeur est comptabilisée à l'état du résultat net et du résultat global.

Les débetures convertibles émises par la Société représentaient un instrument financier hybride pouvant être converti en actions ordinaires de la Société au gré du porteur, du fait que le nombre d'actions devant être émises varie selon différents scénarios de financement futur. L'instrument financier hybride a été comptabilisé comme un passif, et la valeur comptable initiale des débetures convertibles (le contrat hôte) correspond au montant résiduel du produit après la séparation de la composante représentant le dérivé, lequel était comptabilisé à la juste valeur. Les coûts de transaction directement attribuables, s'il en est, étaient répartis entre le contrat hôte et le dérivé proportionnellement à leur valeur comptable initiale respective. Après la comptabilisation initiale, la composante correspondant au contrat hôte comprise dans l'instrument financier hybride a été évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, tandis que la composante correspondant au dérivé a été évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net. Les variations subséquentes de la juste valeur ont été comptabilisées à l'état du résultat net et du résultat global.

Participations dans des entreprises associées

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, mais qu'elle ne contrôle pas, généralement jumelée à une participation représentant entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les résultats financiers des participations de la Société dans ses entreprises associées sont comptabilisés dans les résultats de la Société selon la méthode de la mise en équivalence. Aux termes de cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour tenir compte de la quote-part revenant à la Société du résultat net des entreprises associées après la date de l'acquisition. La quote-part revenant à la Société du résultat net est comptabilisée dans les états du résultat net et du résultat global et sa quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées, dans les autres éléments du résultat global. Les profits latents sur les transactions conclues entre la Société et une entreprise associée sont éliminés à hauteur de la participation de la Société dans l'entreprise associée. Les pertes latentes sont aussi éliminées, sauf si la transaction fournit une preuve de dépréciation de l'actif transféré. Les profits et les pertes résultant d'une dilution par suite de changements dans les participations dans des entreprises associées sont comptabilisés dans les états du résultat net et du résultat global. Les montants figurant dans les états financiers présentés en IFRS des entreprises associées (note 6) sont ajustés afin de rendre compte des ajustements qu'a faits la Société en appliquant la méthode de la mise en équivalence, comme les ajustements de la juste valeur comptabilisés au moment de l'acquisition.

La Société évalue, à chaque date de clôture, s'il existe des indications objectives de dépréciation de ses participations dans des entreprises associées. S'il y a dépréciation, la valeur comptable de la quote-part revenant à la Société des actifs sous-jacents des entreprises associées est ramenée à sa valeur recouvrable estimative (soit le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité) et passée en charges dans les états du résultat net et du résultat global.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Aide gouvernementale et crédit pour la Recherche Scientifique et le Développement Expérimental (« RS&DE »)

La Société reçoit périodiquement une aide financière au titre des programmes incitatifs gouvernementaux et de crédit d'impôt pour la RS&DE. L'aide gouvernementale est comptabilisée initialement lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elle sera reçue et qu'elle est conforme aux conditions associées à l'aide gouvernementale. L'aide gouvernementale reçue pour les dépenses engagées est imputée en diminution de ces dépenses dans la période au cours de laquelle elles ont été engagées.

Crédit d'impôt lié aux ressources et crédit d'impôt minier

La Société a droit à des crédits d'impôt remboursables pour les dépenses de prospection admissibles qu'elle a engagées. Ces crédits d'impôt sont portés en diminution des dépenses engagées.

Informations sectorielles

La Société exerce ses activités dans un seul secteur visant l'extraction et la transformation de produits du graphite. La Société mène toutes ses activités au Canada.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque a) la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, b) qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation et c) que le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Les charges se rapportant aux provisions sont présentées aux états du résultat net et du résultat global, déduction faite de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées selon un taux avant impôt courant reflétant, le cas échéant, les risques spécifiques à l'obligation.

Contrats de location

Jusqu'au 30 juin 2019, la détermination de savoir si un accord est, ou contient, un contrat de location est fondé sur la substance de l'accord à la date du commencement. L'accord est évalué afin de déterminer si l'exécution dépend de l'utilisation d'un ou plusieurs actifs spécifiques et si l'accord donne le droit d'utiliser le ou les actifs, même si ce droit n'est pas explicitement spécifié dans un accord. Les contrats de location qui ne transfèrent pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents de la propriété à la Société à titre de preneur sont classés comme des contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés à titre de charges d'exploitation dans le compte de perte nette et le résultat net selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

À compter du 1^{er} juillet 2019, les contrats de location sont comptabilisés comme des actifs au titre de droits d'utilisation (présentés dans les autres actifs non courants à l'état de la situation financière), avec un passif correspondant à la date à laquelle l'actif en location est disponible pour utilisation par la Société. Chaque paiement de location est réparti entre le passif et le coût de financement. Le coût de financement est imputé au résultat net sur la durée du contrat de location de façon à produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde résiduel du passif pour chaque période. L'actif au titre de droits d'utilisation est amorti de façon linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité de l'actif et la durée du contrat de location.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Nouvelle norme et interprétation adoptée

Au 1er juillet 2019, la Société a adopté IFRS 16 *Contrats de location* de manière rétrospective sans retraitement des périodes comparatives conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 16. IFRS 16 décrit les principes régissant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la divulgation des contrats de location pour les deux parties à un contrat, soit le client (« locataire ») et le fournisseur (le « bailleur »). IFRS 16 remplace IAS 17 *Contrats de location* et les interprétations s'y rapportant. Sauf dans certains cas très précis, tous les contrats de location font en sorte que le locataire obtient le droit d'utiliser un actif dès le début du contrat de location et, si les paiements de location sont échelonnés dans le temps, obtient aussi du financement. Par conséquent, IFRS 16 élimine la classification des contrats de location soit en contrats de location simples ou en contrats de location-financement, telle que requise par IAS 17 et la remplace plutôt par un seul modèle comptable pour les locataires. En appliquant ce modèle, le locataire doit comptabiliser :

1. des actifs et des passifs pour tous les contrats de location avec un terme de plus de 12 mois, à moins que l'actif sous-jacent ne soit de faible valeur ; et
2. l'amortissement des actifs en location séparément de sa part des passifs en location à l'état des résultats.

L'adoption de l'IFRS 16 n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers à la date de l'adoption.

3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES D'IMPORTANCE CRITIQUE

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige de la direction de la Société qu'elle pose des jugements, fasse des estimations et formule des hypothèses sur des événements futurs qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes annexes. Même si ces estimations sont fondées sur les meilleures connaissances qu'a la direction du montant, de l'événement ou des actions, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'écart pourrait être significatif.

Les domaines dans lesquels la direction doit avoir recours à son jugement, à des estimations et à des hypothèses comprennent notamment les suivants :

i. Dépréciation des actifs non financiers

Les groupes d'actifs font l'objet d'un examen visant à déceler tout indice de dépréciation à chaque date d'établissement de l'état de la situation financière ou chaque fois qu'un événement déclencheur survient. Cette détermination fait considérablement appel au jugement. Les facteurs pouvant mener à un test de dépréciation sont notamment les suivants : des tendances très négatives du secteur ou de la conjoncture économique, y compris les prix de vente du graphite sur les marchés, la fluctuation des taux de change, la variation des réserves minérales, les changements de la teneur ou de la récupération du graphite et/ou une baisse de la capitalisation boursière de la Société.

La direction a déterminé qu'une indication à l'effet que des actifs non financiers pourraient ne pas être recouvrables est survenue au cours des exercices clos les 30 juin 2020 et 2019.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES D'IMPORTANCE CRITIQUE (suite)

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020, suite à la décision de reporter, jusqu'au moment qui sera jugé opportun, le développement de la mine et du concentrateur (projet de première transformation Lac Guéret), la Société a estimé que la valeur recouvrable des équipements de production du projet du Lac Guéret est d'environ 4 950 000 \$ et reflète la revente de ces équipements sur le marché des équipements industriels usagés diminués des coûts de disposition (niveau 3). De plus, la Société a estimé que la valeur recouvrable de la catégorie construction en cours se limite à la valeur du terrain diminuée des coûts de disposition, soit environ 625 000 \$. De ce fait, une charge de dépréciation de 41 961 793\$ a été enregistrée. La quasi totalité du poste « Construction en cours » et une partie du poste « Équipement de production », ont été comptabilisés comme charge pour perte de valeur à l'état du résultat net et du résultat global (note 6).

Au 30 juin 2019, la Société avait déterminé le montant recouvrable des actifs non financiers en calculant la juste valeur diminuée du coût de cession qui avait été évalué sur la base des projections de flux de trésorerie sur la base des hypothèses du projet, en s'appuyant sur l'information disponible à la date du test de dépréciation. La Société avait déterminé que la valeur recouvrable dépassait la valeur comptable et, de ce fait, aucune charge de dépréciation n'avait été enregistrée.

La valeur recouvrable des actifs non financiers reposait sur de nombreuses hypothèses et pouvait s'écarter considérablement de leur valeur recouvrable réelle. Cette valeur recouvrable avait été établie en partie en fonction de certains facteurs entièrement ou partiellement indépendants de la volonté de la Société tels que, notamment le coût en immobilisations du projet du Lac Guéret qui serait engagé pour la réalisation du projet selon l'échéancier de construction prévu, la production estimée, la teneur, les prix de vente du graphite à court et long terme, la distribution granulométrique, le taux de change (1,00 \$ US = 1,3284 \$), les coûts d'exploitation, le taux d'actualisation (13.25%), lesquels sont basés sur l'estimation des risques associés aux flux de trésorerie projetés, en s'appuyant sur l'information disponible à la date du test de dépréciation.

L'évaluation faisait appel à la comparaison de la valeur recouvrable estimative d'actifs non financiers et de leur valeur comptable. La valeur recouvrable estimative pouvait s'écarter de la valeur recouvrable réelle; la différence pouvait être importante et être susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière de la Société et ses résultats d'exploitation.

Les variations des prix de vente du graphite et du taux d'actualisation étaient les hypothèses qui avaient le plus d'incidence sur l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs non financiers. La valeur recouvrable estimée pouvait être affectée par un ou plusieurs changements dans les hypothèses utilisées. Toutes modifications d'estimations significatives au cours de périodes ultérieures pouvaient entraîner une perte de valeur. Si les prix de vente de juin 2019 du graphite étaient représentatifs des prix à long terme, cela pouvait entraîner une perte de valeur. Une hausse de 0,25 % du taux d'actualisation aurait pu se traduire par une perte de valeur.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES D'IMPORTANCE CRITIQUE (suite)

ii. Impôt sur le résultat et recouvrabilité des actifs d'impôt différé potentiels

Dans le cadre de son évaluation de la probabilité que des actifs d'impôt comptabilisés se réalisent, la direction fait des estimations relatives aux prévisions en matière d'impôt sur le résultat futur, aux possibilités de planification fiscale applicables, au moment prévu de la résorption d'écarts temporaires existants et à la probabilité que les positions fiscales adoptées soient maintenues après leur examen par les autorités fiscales concernées. Dans ses évaluations, la direction accorde une pondération additionnelle aux indications positives et négatives qui peuvent être vérifiées de manière objective. Les estimations du bénéfice imposable futur sont fondées sur les flux de trésorerie attendus des activités et l'application des lois fiscales en vigueur dans chaque territoire. La Société détermine si elle exerce un contrôle sur les possibilités de planification fiscale pertinentes, si ces possibilités sont réalisables et si elle a la capacité de les mettre en œuvre. L'examen par les autorités fiscales concernées est fondé sur les faits et les circonstances propres à la position fiscale visée par l'examen à la lumière des indications disponibles. Lorsque les lois et les règlements applicables ne sont pas clairs ou peuvent être interprétés de diverses manières, il est raisonnablement possible que des changements apportés à ces estimations aient une incidence significative sur les montants des actifs d'impôt comptabilisés. De plus, des changements futurs dans les lois fiscales pourraient limiter la capacité de la Société à concrétiser les avantages fiscaux découlant des actifs d'impôt différé. La Société réévalue les actifs d'impôt non comptabilisés chaque période de présentation de l'information financière.

La détermination de la charge d'impôt et de l'impôt différé exige le recours au jugement et à des estimations portant sur le bénéfice imposable futur, le calendrier prévu de la résorption des actifs et des passifs d'impôt différé et les interprétations des lois canadiennes, y compris les règlements et les lois relatifs au financement par actions accréditatives. La Société est assujettie à des administrations fiscales qui peuvent interpréter les lois fiscales d'une autre manière qu'elle. Les changements apportés aux estimations peuvent avoir une incidence significative sur le montant définitif de l'impôt différé ou le calendrier des versements d'impôt.

4. AIDE GOUVERNEMENTALE

En décembre 2019, la Société a finalisé une entente de contribution avec le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles représenté par son Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier (PARIDM) afin d'aider financièrement la Société afin de caractériser les stériles miniers et valider des scénarios de déposition avec amendements afin de prévenir le drainage minier acide (DMA). Selon l'entente et sous réserve de certaines conditions, la Société peut recevoir des remboursements de frais allant jusqu'à 161 564 \$ pour la période allant du 30 mars 2019 au 31 mai 2022.

En octobre 2019, la Société a finalisé une entente de contribution avec le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles représenté par le PARIDM afin d'aider financièrement la Société dans la démonstration de la robustesse du procédé et dans la qualification des produits du procédé de valorisation du concentré de graphite visant la production de matériaux pour anodes. Aux termes de cette conventions et sous réserve de certaines conditions, la Société peut recevoir des remboursements de frais allant jusqu'à 600 000 \$ pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mai 2021.

En août et novembre 2018, la Société a finalisé deux ententes de contribution avec le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles représenté par le PARIDM et le Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) représenté par son Programme Innovation afin d'aider financièrement la Société dans le développement des procédés de valorisation des résidus de flottation du graphite. Aux termes de ces conventions et sous réserve de certaines conditions, la Société a reçu des remboursements de frais allant jusqu'à 213 980 \$ pour la période allant du 18 avril 2018 au 18 août 2019.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

4. AIDE GOUVERNEMENTALE (suite)

Dans le cadre des ententes de contribution, la Société a enregistré l'aide gouvernementale de la façon suivante :

	Aux 30 juin	
	2020	2019
	\$	\$
Montants reçus durant l'exercice	137 692	295 806
Montants enregistrés à l'état du résultat net et du résultat global	204 853	280 813
Montants à recevoir	243 000	113 000

Pour l'exercice clos le 30 juin 2020, la Société a comptabilisé un crédit d'impôt provincial pour la RS&DE de 62 839 \$ (2019: 53 306 \$) comme aide gouvernementale à l'état du résultat net et du résultat global. De plus, pour l'exercice clos le 30 juin 2020, la Société a comptabilisé un crédit remboursable d'impôt minier de 229 597 \$ comme aide gouvernementale à l'état du résultat net et du résultat global.

5. PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE

Au cours de l'exercice 2020, la Société a vendu son placement dans NanoXplore Inc. (« NanoXplore »).

NanoXplore est un fabricant et fournisseur de poudre de graphène à volume élevé destinée aux marchés industriels ainsi que des produits thermoplastiques standard et personnalisés à base de graphène pour de nombreux clients dans les secteurs du transport, de l'emballage, de l'électronique et d'autres secteurs industriels. Le 29 août 2017, NanoXplore est devenue une société ouverte inscrite à la Bourse de croissance TSX (TSX.V: GRA) à la suite d'une prise de contrôle inversée. Son siège social est situé à Montréal, Québec, Canada.

Le 9 septembre 2019, la Société a procédé à la vente de 22 188 333 actions ordinaires pour une considération totale de 28 137 803 \$. Ces actions ordinaires représentaient une participation de 18.3% dans NanoXplore et avaient été acquises lors de différents placements privés effectués par NanoXplore. La valeur comptable du placement dans NanoXplore au 9 septembre 2019 était de 8 080 120 \$, ce qui a entraîné un gain net de 20 057 682 \$. Après cette vente, Mason Graphite ne détient plus aucune action ordinaire de NanoXplore.

La cession des actions dans l'entreprise associée a entraîné la réalisation d'un gain en capital imposable d'environ 11 825 000 \$ à l'encontre duquel seront appliquées des pertes autres qu'en capital pour une grande partie desquelles aucun actif d'impôt futur n'avait été constaté.

La participation dans NanoXplore est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

	Exercices clos les 30 juin	
	2020	2019
	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet	7 437 735	3 994 235
Acquisition d'une participation additionnelle découlant de l'exercice de bons de souscription dont la juste valeur s'élevait à 822 000 \$.	1 600 000	-
Profit (perte) à la dilution d'une entreprise associée	(583 600)	5 370 000
Quote-part de la perte nette et perte globale de la période	(374 015)	(1 926 500)
Disposition d'une participation dans une entreprise associée	(8 080 120)	-
Solde au 30 juin	-	7 437 735

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

5. PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE (suite)

Les actifs financiers par le biais du résultat net comprennent des bons de souscription de NanoXplore obtenus lors de la participation de la Société dans les placements privés de l'exercice antérieur de cette dernière.

	Exercices clos les 30 juin	
	2020	2019
	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet	561 000	1 471 000
Variation de la juste valeur	261 000	(910 000)
Exercice de 1 111 111 bons de souscription	(822 000)	-
Solde au 30 juin	-	561 000

La juste valeur de ces instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs est déterminée en utilisant une technique d'évaluation, la méthode Black-Scholes en l'occurrence. Cette technique d'évaluation maximise l'utilisation de données de marché observables lorsqu'elles sont disponibles et se fient le moins possible aux estimations spécifiques de la Société. Si toutes les données importantes requises pour évaluer la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est considéré de niveau 2. Les bons de souscription de NanoXplore détenus par la Société sont considérés de niveau 2.

La Société détenait également 303 050 bons de souscription de NanoXplore au prix d'exercice de 2,30 \$ qui ont échu le 27 mars 2020 sans être exercés.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Équipements informatiques	Équipements de production	Construction en cours	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet 2019 (ajusté - note 16)	194 426	13 127 440	29 741 399	43 063 265
Acquisitions	6 105	1 942 130	2 727 765	4 676 000
Amortissement	(27 472)	-	-	(27 472)
Charges pour perte de valeur	-	(10 117 629)	(31 844 164)	(41 961 793)
Solde au 30 juin 2020	173 059	4 951 941	625 000	5 750 000
Au 30 juin 2020				
Coût	218 593	15 069 570	32 469 164	47 757 327
Amortissement cumulé	(45 534)	-	-	(45 534)
Charges pour perte de valeur cumulées	-	(10 117 629)	(31 844 164)	(41 961 793)
Valeur comptable nette	173 059	4 951 941	625 000	5 750 000

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	Équipements informatiques	Équipements de production	Construction en cours	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet 2018				
(ajusté – note 16)	87 683	3 661 457	14 301 353	18 050 493
Acquisitions	124 805	9 465 983	14 666 835	24 257 623
Coûts d'emprunt capitalisés	-	-	773 211	773 211
Amortissement	(18 062)	-	-	(18 062)
Solde au 30 juin 2019	<u>194 426</u>	<u>13 127 440</u>	<u>29 741 399</u>	<u>43 063 265</u>
Au 30 juin 2019				
Coût	212 488	13 127 440	29 741 399	43 081 327
Amortissement cumulé	(18 062)	-	-	(18 062)
Valeur comptable nette	<u>194 426</u>	<u>13 127 440</u>	<u>29 741 399</u>	<u>43 063 265</u>

La direction a déterminé qu'une indication à l'effet que des actifs non financiers pourraient ne pas être recouvrables est survenue au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020, suite à la décision de reporter, jusqu'au moment qui sera jugé opportun, le développement de la mine et du concentrateur (projet de première transformation Lac Guéret), la Société a estimé que la valeur recouvrable des équipements de production du projet du Lac Guéret est d'environ 4 950 000 \$ et reflète la revente de ces équipements sur le marché des équipements industriels usagés diminués des coûts de disposition (niveau 3). De plus, la Société a estimé que la valeur recouvrable de la catégorie construction en cours se limite à la valeur du terrain diminuée des coûts de disposition, soit environ 625 000 \$. De ce fait, une charge de dépréciation de 41 961 793\$ a été enregistrée. La quasi-totalité du poste « Construction en cours » et une partie du poste « Équipement de production », ont été comptabilisés comme charge pour perte de valeur à l'état du résultat net et du résultat global.

7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les dettes d'exploitation et charges à payer s'établissent comme suit :

	Aux 30 juin	
	2020	2019
	\$	\$
Dettes fournisseurs	1 389 902	1 039 355
Charges à payer	1 622 127	4 730 149
Salaires à payer	-	91 591
	<u>3 012 029</u>	<u>5 861 095</u>

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

8. DÉBENTURES CONVERTIBLES

Le 11 juin 2014, la Société a mené à terme un financement par placement privé visant des débentures convertibles (les « Débentures ») pour un produit brut de 4 150 000 \$. Les Débentures sont assorties des caractéristiques suivantes :

- La Société peut déclencher la conversion des Débentures et les racheter par anticipation dans certaines circonstances :
 - Si la Société mène à bien un financement de projet de construction pour le projet du Lac Guéret et qu'elle émet des actions ordinaires dans le cadre de ce financement à un prix par action ordinaire supérieur à 1,00 \$ (le « prix du financement de projet »), elle aura le droit de forcer la conversion de la totalité des Débentures à un prix de conversion égal au prix du financement de projet moins un escompte de 10 %.
- Les Débentures sont arrivés à échéance le 11 juin 2019. Elles portaient intérêt au taux annuel fixe de 12 %, les intérêts étant payés semestriellement, à savoir le 11 juin et le 11 décembre de chaque année. Selon les termes des Débentures, la Société avait l'option de verser jusqu'à 50 % des intérêts semi-annuels dus sur les Débentures en actions ordinaires.
- Les porteurs des Débentures avaient le droit de convertir le capital des Débentures en actions ordinaires au prix de conversion de 0,845 \$ par action ordinaire et la totalité des intérêts courus et impayés à un prix de conversion qui sera déterminé en fonction du cours des actions ordinaires au moment du règlement.
- Dans le cas où la Société, avant le remboursement du capital des Débentures, procède à l'émission d'actions ordinaires ou d'autres titres convertibles à un prix inférieur à 0,65 \$ le titre (le « financement subséquent »), le prix de conversion des Débentures sera le même que celui d'un titre visé par le financement subséquent, majoré d'une prime de 30 %, à condition que le prix de conversion ne soit en aucun cas inférieur à 0,63 \$ le titre.
- La Société a émis, au porteur des Débentures, un total de 2 075 000 bons de souscription d'achat d'actions ordinaires (les « bons de souscription »), chacun donnant le droit au porteur d'acheter une action ordinaire de la Société (les « actions ordinaires ») au prix de 0,91 \$, pour une période de 24 mois suivant la clôture de la transaction. La juste valeur des bons de souscription a été estimée à 315 404 \$ à l'aide du modèle de Black-Scholes qui était intégré au modèle d'évaluation du prix des obligations convertibles (durée de vie estimative de deux ans, taux d'intérêt sans risque de 1,07 %, volatilité de 60 %, taux de renonciation de néant et rendement prévu de l'action de néant). La Société a engagé des coûts de transaction de 15 230 \$. Les bons de souscription ont expiré le 11 juin 2016.

Les Débentures ont été remboursées en totalité le 11 juin 2019.

Les charges financières nettes se composent de ce qui suit :

	Exercices clos les 30 juin	
	2020	2019
	\$	\$
Intérêts sur le coupon	-	448 027
Intérêts – Accroissement des débentures convertibles	-	325 184
Moins : Coûts d'emprunt capitalisés	-	(773 211)
Gain sur le dérivé incorporé (variation de la juste valeur)	-	(2 424 688)
	-	<u>(2 424 688)</u>

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

9. CAPITAL-ACTIONS

a) Autorisé

Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur confèrent à chaque actionnaire le droit de voter à toute assemblée des actionnaires, sauf aux réunions auxquelles n'ont le droit de participer que les porteurs d'actions spéciales, de recevoir les dividendes déclarés par la Société et de partager les biens résiduels à la dissolution de la Société.

Un nombre illimité d'actions spéciales sans valeur comportent certains droits et privilèges. Aucune action spéciale n'a été émise.

b) Émissions d'actions

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020, la Société n'a émis aucune action ordinaire.

Le 21 décembre 2018, la Société a émis 194 262 actions ordinaires de la Société à un prix de 0,61 \$ l'action en lieu de paiement du montant d'intérêt de 118 500 \$ payable en vertu des Débentures. Le solde des intérêts dus en vertu des Débentures, d'un montant de 118 500 \$, a été payé en argent.

10. OPTIONS SUR ACTIONS

La Société dispose d'un régime incitatif d'options sur actions (le « Régime ») aux termes duquel elle octroie à des salariés, des administrateurs, des dirigeants et des consultants des options d'achat d'actions de la Société. Le Régime prévoit l'émission d'options sur actions visant l'acquisition d'un maximum de 11 000 000 actions de la Société. Les modalités de chaque option octroyée aux termes du Régime sont établies par le conseil d'administration. Le prix des options est fixé selon la conjoncture du marché et conformément aux lois sur les valeurs mobilières en vigueur et aux directives de la Bourse. Par conséquent, le prix d'exercice d'une option sur actions ne peut pas être inférieur au cours de marché des actions ordinaires sous-jacentes au moment de l'octroi. Le conseil d'administration doit déterminer l'acquisition des droits et l'échéance des options sur actions octroyées aux termes du Régime, aucune option sur actions ne devant toutefois être en cours pour une période supérieure à dix ans.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020 ainsi que pour l'exercice 2019, la Société n'a émis aucune option.

Le tableau qui suit présente l'évolution du nombre d'options pour les exercices clos les 30 juin 2020 et 2019 :

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au 1^{er} juillet 2019	7 170 000	0,90
Expirées	(5 600 000)	0,74
Solde au 30 juin 2020	1 570 000	1,47
Solde au 1^{er} juillet 2018	8 058 334	0,91
Expirées	(532 778)	1,15
Renoncées	(135 556)	1,27
Exercées	(220 000)	0,48
Solde au 30 juin 2019	7 170 000	0,90

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

10. OPTIONS SUR ACTIONS (suite)

Au cours des exercices clos les 30 juin 2020 et 2019, néant et 220 000 options ont été exercées, respectivement, pour un produit total de néant et de 106 600 \$. Le cours moyen pondéré de l'action aux dates d'exercice se chiffrait à néant \$ et à 1,11 \$ respectivement.

Au 30 juin 2020, les options suivantes de la Société étaient en circulation :

Options en circulation au 30 juin 2020			Options pouvant être exercées au 30 juin 2020		
Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)
1 570 000	0.68 \$ - 2.54 \$	1,90	1 570 000	0.68 \$ - 2.54 \$	1.90

Le coût de la rémunération fondée sur des actions pour l'exercice clos le 30 juin 2020 a totalisé 56 160 \$ (2019 : 259 899 \$).

11. INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Les frais sur les produits de graphite à valeur ajoutée se composent de ce qui suit :

	Exercices clos les 30 juin	
	2020	2019
	\$	\$
Salaires	573 262	153 759
Frais de sous-traitance	1 242 630	1 226 162
Frais généraux et de bureaux	40 708	72 364
Fournitures d'usine	3 520	348 705
Location	43 317	15 537
	<u>1 903 437</u>	<u>1 816 527</u>

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

12. RÉSULTAT NET PAR ACTION

	Exercices clos les 30 juin	
	2020	2019
Perte nette (bénéfice net) attribuable aux actions ordinaires	26 453 954 \$	(839 913 \$)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	136 227 585	136 103 236
Effet dilutif des options d'achat d'actions	-	103 704
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires	136 227 585	136 206 940
Perte nette (bénéfice net) par action, de base et diluée	<u>0,19 \$</u>	<u>(0,01 \$)</u>

Les émissions potentielles d'actions aux termes des options auraient un effet anti-dilutif pour l'exercice clos le 30 juin 2020; par conséquent, la perte de base et la perte diluée sont égales.

13. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le tableau suivant présente les principales composantes de la charge d'impôt sur le résultat :

	Exercices clos les 30 juin	
	2020	2019
	\$	\$
Impôt exigible	-	-
Impôt différé	-	-
Droits sur les mines du Québec – naissance des différences temporaires	-	-
Charge d'impôt totale	<u>-</u>	<u>-</u>

La charge d'impôt présentée dans les états financiers est différente de celle qui aurait résulté de l'application du taux d'imposition combiné prévu par la loi au Canada en raison de ce qui suit :

	Exercices clos les 30 juin	
	2020	2019
	\$	\$
Bénéfice net (perte nette) avant impôt	<u>(26 453 954)</u>	<u>839 913</u>
Taux d'imposition combiné fédéral-provincial de 26,6 % (26.7% en 2019)	(7 024 000)	224 000
Charges non déductibles	13 000	(951 000)
Portion non imposable du gain en capital	(2 626 000)	-
Incidence fiscale des différences temporaires et pertes fiscales non comptabilisées	9 637 000	727 000
Charge d'impôt différé	<u>-</u>	<u>-</u>

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

13. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Le passif d'impôt différé se détaille comme suit :

	Aux 30 juin	
	2020	2019 (ajusté – note 16)
	\$	\$
Actif d'impôt différé		
Report en avant de pertes autres qu'en capital	-	411 000
Passif d'impôt différé		
Actifs de prospection et d'évaluation	-	-
Gain réalisé et non réalisé sur actifs financiers par le biais du résultat net et sur la participation dans une entreprise associée	-	(411 000)
Impôt relatif aux droits sur les mines	-	-
Passif d'impôt différé net	-	-

L'incidence fiscale des différences temporaires suivantes n'a pas été comptabilisée dans les états financiers :

	Aux 30 juin	
	2020	2019 (ajusté – note 16)
	\$	\$
Différences temporaires attribuables aux éléments suivants :		
Actifs de prospection et d'évaluation	5 828 000	5 522 000
Immobilisations corporelles	10 146 000	-
Pertes autres qu'en capital	7 881 000	9 143 000
Frais d'émission d'actions	355 000	336 000
Déduction d'impôt relative aux droits sur les mines	-	-
	24 210 000	15 001 000

Au 30 juin 2020, le cumul des pertes autres qu'en capital de la Société aux fins de l'impôt sur le revenu pouvant servir à réduire le bénéfice imposable dans les exercices à venir se chiffrait à environ 26 359 000 \$ (32 668 000 \$ au 30 juin 2019). Ces pertes viendront à échéance comme suit :

	Fédéral	Québec
	\$	\$
Reports en avant de pertes autres qu'en capital		
Échéance en 2034	827 000	796 000
Échéance en 2035	6 979 000	6 974 000
Échéance en 2036	4 625 000	4 621 000
Échéance en 2037	5 352 000	6 709 000
Échéance en 2038	4 484 000	4 476 000
Échéance en 2039	4 092 000	4 094 000

14. GESTION DU CAPITAL

La structure du capital de la Société au 30 juin 2020 est composée des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, qui sont constitués du capital émis et des réserves en capitaux propres.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

14. GESTION DU CAPITAL (suite)

La Société gère et ajuste la structure de son capital en fonction des fonds disponibles de manière à soutenir le développement de ses projets soit, le Lac Guéret et les produits à valeur ajoutée. Le conseil d'administration révisé, sur une base régulière, la viabilité financière des projets avant l'allocation de son capital. La Société n'est assujettie à aucune exigence imposée de l'extérieur en matière de capital.

La Société gère actuellement deux projets soit, le développement du projet de première transformation Lac Guéret, pour lequel des investissements significatifs sont présentement reportés jusqu'au moment qui sera jugé opportun, et un projet de produits de graphite à valeur ajoutée. Par conséquent, la Société dépend du financement externe pour mener ses activités. Afin de mener à bien les activités prévues et de payer les charges administratives, la Société utilisera son fonds de roulement actuel et mobilisera les montants additionnels nécessaires.

La direction passe en revue sa méthode de gestion du capital de façon continue et estime que cette méthode, compte tenu de la taille de la Société, est raisonnable. Aucun changement important n'a été apporté aux notes, aux objectifs, aux politiques et aux procédures de gestion du capital de la direction en 2020 et en 2019. L'évolution du capital est décrite aux états des variations des capitaux propres.

15. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Au cours des exercices clos les 30 juin 2020 et 2019, la Société a conclu les transactions suivantes avec des parties liées :

- Royautés de néant (50 000 \$ en 2019) engagées auprès de NanoXplore à l'égard des droits d'utilisation d'un brevet (la Société avait une influence significative sur NanoXplore);

Le 9 septembre 2019 la Société a vendu son placement dans NanoXplore, cette transaction a mis fin au lien entre la Société et NanoXplore comme parties liées.

Au 30 juin 2020, le solde à payer aux parties liées se chiffrait à 58 500 \$ (79 193 \$ au 30 juin 2019). Les montants dus sont majoritairement des jetons de présence aux administrateurs, ne portent pas intérêt, ne sont pas garantis et sont exigibles sur demande.

La rémunération des administrateurs et des autres principaux dirigeants s'est établie comme suit au cours des périodes indiquées :

	Exercices clos les 30 juin	
	2020	2019
	\$	\$
Salaires, honoraires d'experts-conseils et autres avantages	1 026 435	643 092
Indemnité de fin de contrat	330 000	-
Jetons de présence	256 635	278 387
Rémunération fondée sur des actions – membres de la direction	24 438	168 641
Rémunération fondée sur des actions – administrateurs	-	20 560
	<u>1 637 508</u>	<u>1 110 680</u>

Conformément à IAS 24 *Information relative aux parties liées*, les principaux dirigeants sont les personnes qui ont l'autorité et qui assument la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Société, directement ou indirectement, y compris les administrateurs (dirigeants ou non) de la Société.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

15. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

Par ailleurs, la Société est partie à certains contrats de gestion. Les engagements minimaux aux termes de ces contrats se chiffrent à environ 607 000 \$. Ces contrats stipulent que des paiements maximaux d'environ 1 566 000 \$ doivent être faits lorsque certains événements, comme un changement de contrôle, surviennent. Comme aucun événement déclencheur ne s'est produit, les paiements éventuels ne figurent pas dans les présents états financiers.

16. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

La Société a historiquement capitalisé toutes les dépenses liées aux activités d'exploration et d'évaluation (E&E) après que le projet est atteint la phase de mise en valeur, en vertu d'IFRS 6 *Prospection et évaluation des ressources minérales*.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020, la Société a apporté volontairement un changement à sa politique comptable relativement aux dépenses de E&E. La nouvelle politique comptable indique que toutes les dépenses de E&E seront comptabilisées à l'état du résultat net et du résultat global.

La Société a déterminé que ce changement volontaire de politique comptable permettra de présenter des états financiers avec des informations plus pertinentes tout en amenant la Société au diapason avec ses pairs qui ont une méthode comptable similaire.

Ce changement a été mis en place pour toutes les activités de E&E lesquelles portent sur toutes les propriétés de Mason Graphite.

En vertu d'IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, le changement de politique comptable a été fait rétroactivement et les informations comparatives ont été ajustés pour toutes les périodes présentées, comme si la politique avait toujours été en place.

Le tableau suivant présente l'incidence de la modification de la méthode comptable pour les lignes des états financiers ajustées :

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

16. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE (suite)

États de la situation financière :

	Au 1er juillet 2018		
	Traitement antérieur	Incidence	Ajusté
	\$	\$	\$
Actif			
Immobilisations corporelles	51 783 149	(33 732 656)	18 050 493
Total de l'actif	98 959 823	(33 732 656)	65 227 167
Passif			
Passif d'impôt différé	2 509 000	(2 509 000)	-
Total du passif	12 433 522	(2 509 000)	9 924 522
Capitaux propres			
Déficit	(31 858 900)	(31 223 656)	(63 082 556)
Total des capitaux propres	86 526 301	(31 223 656)	55 302 645
Total des capitaux propres et du passif	98 959 823	(33 732 656)	65 227 167
	Au 30 juin 2019		
	Traitement antérieur	Incidence	Ajusté
	\$	\$	\$
Actif			
Immobilisations corporelles	76 795 921	(33 732 656)	43 063 265
Total de l'actif	96 221 308	(33 732 656)	62 488 652
Passif			
Passif d'impôt différé	2 509 000	(2 509 000)	-
Total du passif	8 370 095	(2 509 000)	5 861 095
Capitaux propres			
Déficit	(31 018 987)	(31 223 656)	(62 242 643)
Total des capitaux propres	87 851 213	(31 223 656)	56 627 557
Total des capitaux propres et du passif	96 221 308	(33 732 656)	62 488 652

Le changement de politique comptable n'a eu aucune incidence sur l'information présentée aux états du résultat net et du résultat global et aux tableaux des flux de trésorerie car aucune activité d'exploration et d'évaluation n'a été entreprise au cours de ces périodes.

Pour les incidences fiscales, se référer à la note 13.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

17. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Les risques auxquels est exposée la Société et leurs incidences sur les instruments financiers de la Société sont présentés ci-dessous.

Juste valeur

La Société a établi que la valeur comptable de ses actifs et passifs financiers à court terme, notamment la trésorerie, les créditeurs et charges à payer, se rapproche de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Crédit

La trésorerie de la Société sont détenus dans des comptes auprès de banques à charte canadiennes. La direction estime que le risque de crédit se rapportant à ses instruments financiers est faible.

Liquidité

Pour gérer son risque de liquidité, la Société s'assure de disposer de liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations à leur échéance. Les créditeurs et les charges à payer de la Société sont assorties d'échéances contractuelles à moins de 30 jours et sont assujetties aux modalités commerciales habituelles. La Société évalue périodiquement sa situation de trésorerie pour maintenir les liquidités nécessaires.

Monnaie et change

La Société est exposée au risque de change lorsqu'elle engage certaines dépenses dans des monnaies autres que le dollar canadien. La Société a établi que son risque de change est limité en ce moment.

Au 30 juin 2020, la quasi-totalité des soldes de trésorerie de la Société était détenue au Canada et en dollars canadiens.

La Société ne détient pas d'autres actifs et passifs monétaires importants dans une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle.

Taux d'intérêt

Le solde de trésorerie de la Société est assujetti au risque de flux de trésorerie lié aux taux d'intérêt, car il est assorti d'un taux d'intérêt variable. La politique de gestion du risque de taux d'intérêt de la Société consiste à acheter des placements très liquides dont la durée jusqu'à l'échéance est d'un an ou moins à la date de l'achat.

Selon le solde de trésorerie au 30 juin 2020, une augmentation (diminution) de 0.5 % des taux d'intérêt pourrait entraîner une augmentation (diminution) du résultat net annuel d'environ 133 190 \$.

Les créditeurs et charges à payer de la Société ne portent pas intérêt.

18. ENGAGEMENTS

La Société et le Conseil des Innus de Pessamit ont signé en juin 2017 l'entente Mushalakan, une entente portant sur les répercussions et les avantages (« ERA ») pour la construction et l'opération du projet Lac Guéret (mine de Lac Guéret et concentrateur de Baie-Comeau). Dans le cadre de cette entente, les deux parties s'engagent à développer une stratégie spécifique de formation et d'emploi pour les Pessamiuinut (membres de la communauté innue de Pessamit). De plus, cette entente permettra aux Innus de Pessamit de participer concrètement au projet, à travers des opportunités d'affaires et garantira des bénéfices financiers et socio-économiques justes et équitables.